

# MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

## BULLETIN MUNICIPAL



n°35



# La Gazette de Layrac

JUILLET 2012

## FESTIVITES

### CEREMONIE DES VŒUX

Le dimanche 15 janvier 2012, après avoir retracé les événements marquants de l'année écoulée et exprimé son inquiétude quant au devenir des collectivités locales, Madame le Maire au nom de tout le Conseil a présenté ses vœux pour cette nouvelle année, avec une pensée pour les familles endeuillées ou subissant la maladie.



### REPAS DES AÎNES

Le samedi 12 mai 2012, une animation intergénérationnelle a mis en valeur des talents locaux durant le repas. Dominique, Jean- Michel, Marie-Christine, Ghyslaine, Marie-André ont enchanté le public avec un florilège de chansons françaises, variant les styles et les accessoires.

### REPAS DES AÎNES

Elise et Manon ont affirmé leur aisance sur scène avec deux saynètes de la vie courante qui ont bien amusé les spectateurs.

Jeanne et Juliette ont fait leurs premiers pas dans la chanson, Clémence et Gabrielle devant la scène participaient aussi à l'interprétation d' « Emilie Jolie »...



## LE MOT DU MAIRE

Layrac est le moins peuplé des villages du canton ; il ne se développe pas autant que les communes voisines. Cependant sa population qui était de 263 habitants en 2000 est passée à 336 habitants (population INSEE au 21-06-2012), ce qui représente malgré tout un accroissement de 27%. C'est surtout à partir de 2004 que l'afflux de nouveaux arrivants a commencé lentement et régulièrement. Ces couples, le plus souvent de jeunes ou futurs parents, ont rajeuni le village : actuellement on dénombre 60 jeunes de 3 à 16 ans.

Les nouvelles constructions se sont concentrées au lieu-dit « Rouzet » ; alors qu'il n'y avait que trois à quatre familles, une quinzaine de familles vivent maintenant dans ce hameau. De nouveaux arrivants sont devenus propriétaires au gré des ventes sur l'ensemble du village. Cela représente environ une quarantaine de nouvelles familles qui ont trouvé à Layrac un cadre de vie agréable.

Grâce à la mutualisation des moyens, leurs enfants bénéficient d'équipements publics de qualité. En effet, les communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix d'abord réunies au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour leurs écoles ont élargi leur coopération par la création des Accueils de loisirs puis par la crèche multi-accueil au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Publics (SIGEP). Ainsi, des solutions peuvent être trouvées pour la garde des enfants.

Nous tenons à assurer à tous ces nouveaux arrivants que tous les Layracois déjà enracinés, parfois de longue date, souhaitent qu'ils aient plaisir à s'enraciner à Layrac et à participer à la vie locale.

Sur les douze mois écoulés, des familles ont subi des deuils particulièrement éprouvants en raison d'accidents de la route ou de maladie. Selon William Shakespeare *« l'esprit oublie toutes les souffrances quand le chagrin a des compagnons et que l'amitié le console »*. On aimerait tant que cela se vérifie pour les familles d'Alisson Fritière, Jean-Louis Giovannaci et Michel Cunnac ainsi que pour toutes les familles qui ont perdu un être cher.

Notre village a encore la chance de pratiquer la solidarité, aussi je suis persuadée qu'en cette période d'été aucune personne âgée ou malade pouvant être fragilisée par la canicule ne restera isolée.

J Bonnet.

\*\*\*\*\*

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite un été paisible et heureux et vous donne rendez-vous le samedi 1er et dimanche 2 septembre pour notre traditionnelle fête locale.

# AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

## DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL.

### Séance du 20 janvier 2012:

#### **1) Entretien des locaux communaux** : travaux à prévoir :

- Toiture de la mairie à remanier et isolation : 1er devis 19 000 €. En attente d'autres devis.
- Isolation sous toiture des appartements du presbytère.
- Appartement duplex : se libère en fin de mois. Travaux de peinture.
- Plancher de la sacristie : à restaurer et surtout prévoir un système de ventilation capable de résoudre le problème d'humidité. L'association « l'art sacré du Villemurois » a été prévenue afin de travailler en coordination.

#### **2) Contrats de maintenance** :

- Extincteurs : vérification annuelle, les tarifs semblent conformes au marché.
- Cloches électriques :
  - une cloche ne fonctionnait plus à cause d'un ressort cassé, il a été réparé.
  - Un moteur est à remplacer : devis demandé.
  - Le contrat de maintenance très ancien pourrait être renégocié : actuellement 416,46 €.
- Paratonnerre : l'entreprise Bodet a effectué un contrôle de l'installation : il n'est plus aux normes. Par ailleurs il faudrait une maintenance annuelle, un devis a été demandé à cette entreprise. Un premier devis de maintenance est déjà en notre possession (130 € environ).

#### **3) Salle polyvalente** : analyse des scénarios proposés avec chiffrage. Prise de décision.

Réhabilitation bar seul 80 m<sup>2</sup> : 85 000 €.

Scénario 1 : Bar + mise aux normes de la grande salle sans aucun aménagement: 220 000 €.

Scénario 2 : Création 1/3 de salle : 420000 à 435 000 €.

Scénario 3 : Démolition + création salle neuve 160 m<sup>2</sup>: 340 000 à 375 000 €.

**Vote** : Choix de réhabilitation du bar et remise aux normes de la grande salle pour permettre la réouverture et avec quelques améliorations supplémentaires pour pouvoir utiliser 1/3 de salle: budget prévisionnel pour ce programme évalué à 350 000 € HT.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires afin de lancer le marché de maîtrise d'œuvre, demande de subventions, de prêt... pour réaliser la réhabilitation de la salle polyvalente.

#### **4) Questions diverses** :

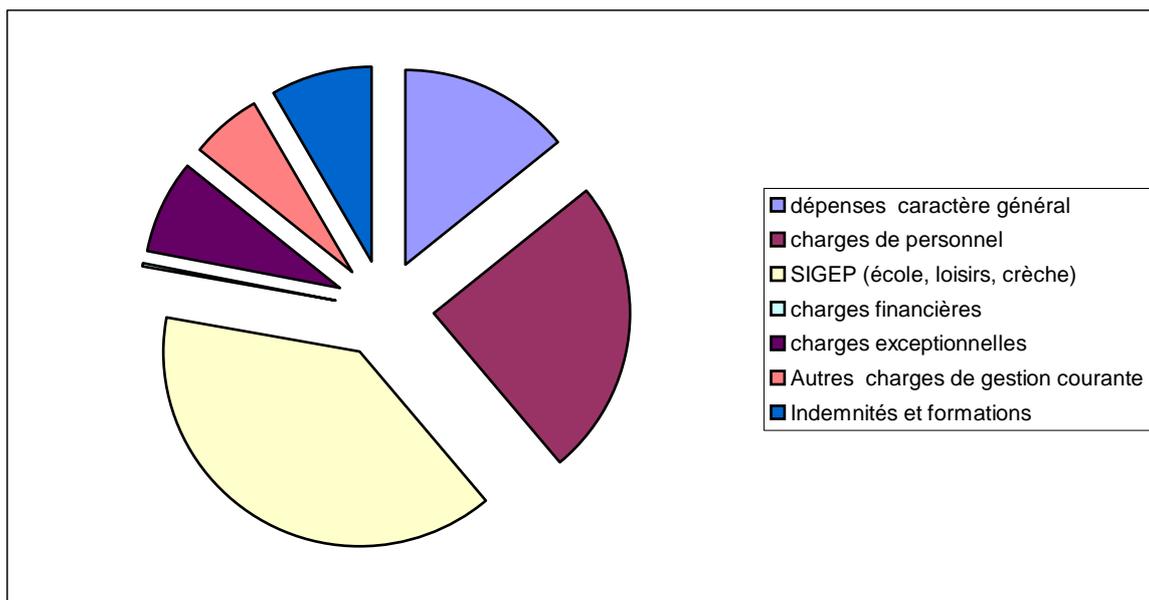
- Plan Communal de Sauvegarde : il est pratiquement terminé.

### Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012 :

**1) Démission de Didier Besse du mandat d'adjoint** : démission volontaire par manque de disponibilité.

#### **2) Présentation du compte administratif et du compte de gestion** :

Le compte administratif pour l'année 2011.



Compte administratif 2011		
dépenses caractère général	27 478,60	14,13%
charges de personnel	48 035,41	24,70%
SIGEP (école, loisirs, crèche)	75 809,84	38,98%
charges financières	681,62	0,35%
charges exceptionnelles	15 027,00	7,73%
Autres charges de gestion courante	11 294,52	5,81%
Indemnités et formations	16 130,64	8,30%
<b>TOTAL</b>	<b>194 457,63</b>	

Le Compte Administratif 2011 est en conformité avec le Compte de Gestion : votés à l'unanimité.

Compte administratif CCAS 2011 : Voté à l'unanimité .

**3) Présentation du Plan Communal de Sauvegarde** : Approuvé à l'unanimité.

**4) Statuts de la Communauté de Communes** : modification de 3 articles

- Nouveau nom : Val'Aïgo, après l'intégration de Bessières,
- Extension du périmètre des espaces verts pour inclure Bessières,
- Composition du Conseil communautaire :
  - Bondigoux, Layrac, Le Born et Mirepoix ont 2 délégués et 2 suppléants,
  - La Magdelaine et Villematier ont 3 délégués et 3 suppléants,
  - Bessières a 5 délégués et 5 suppléants,
  - Villemur a 9 délégués et 9 suppléants.

Vote de la modification des statuts : accepté à l'unanimité.

**5) Assurance du personnel CNARCL** : changement de groupement après le dernier marché public passé par le Centre de Gestion. Accepté à l'unanimité.

**6) Demande d'autorisation de stationnement de taxi** de Melle Manesso.

Cette demande d'inscription sera la première sur la liste d'attente 2012.

**7) Nouvelle compétence du SMEA** : entretien des bornes incendie.

Transfert de compétences du SIERDT après convention avec la commune.

**8) Travaux d'entretien des émissaires de drainage** : présentation de l'étude réalisée par le bureau Pöyvre sur tous les émissaires de la commune : 25 000 €.**9) Préparation du budget** : prévision de travaux (devis en attente).

- Appartements : isolation toiture, escaliers, remise en état du duplex.  
CCBF : Isolation toiture 3 390 € HT.
- Remise en état du plancher de la sacristie.
  1. Mazeran : 4 570 € (plancher châtaigner).
  2. Pivot : 5 482 € (création d'un hérisson + chape et carrelage).
- Remplacement du moteur d'une cloche. Bodet : 855,14 €.
- Remise aux normes du paratonnerre: 7 422,73 €.
- Toiture de la mairie + isolation.  
Mazeran : 10 034 € HT / CCBF : 17 794,45 €.
- Toiture de la mairie (zinguerie) Mazeran : 2 097,50 €.
- Maîtrise d'œuvre : réhabilitation de la salle pour réouverture au public. La Communauté nous apporte son appui technique pour le montage du dossier.

**10) Demandes de subventions** : report des subventions habituelles.**11) Questions diverses** :

Information concernant le traitement des ordures ménagères et le tri : une nouvelle étude est rendue nécessaire pour uniformiser la collecte des ordures ménagères et le tri sur le nouveau périmètre de la Communauté.

**Séance du 5 avril 2012 :****1) Affectation de résultat de l'exercice précédent****2) Vote du taux des taxes** : Augmentation : propositions : 3 ou 4 ou 5% (gain : 6 481 €)

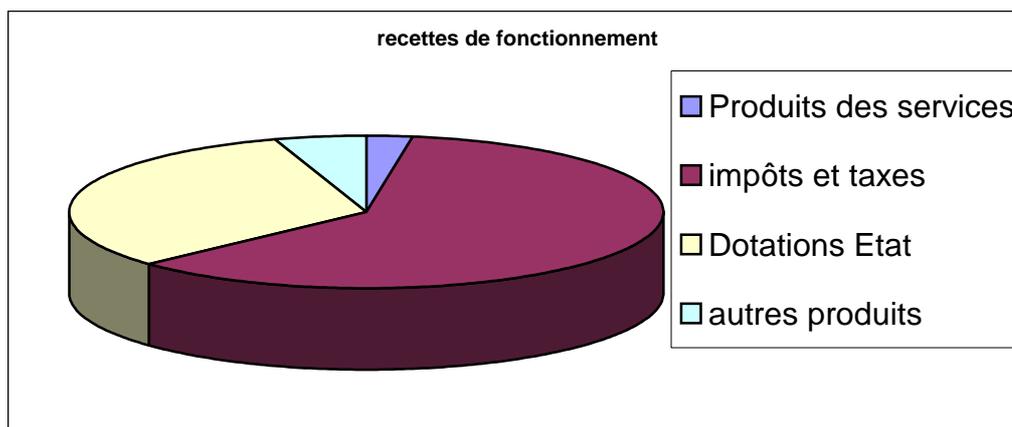
Choix : 5% Vote : 8 pour, 1 contre.

**3) Vote du budget 2012**

- Vote du budget primitif à l'unanimité.

- Vote du budget du Centre Communal d'Action Sociale : provision pour 3 voyages seniors et le repas des aînés. Voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2012	Recettes de fonctionnement	
Produits des services	5 629,00	2,46%
impôts et taxes	138 676,00	60,70%
Dotations Etat	72 434,00	31,70%
autres produits	11 740,00	5,14%
<b>TOTAL</b>	<b>228 479,00</b>	



#### **4) Convention pour le SIERDT concernant le contrôle et l'entretien des poteaux incendie.**

Le syndicat de l'eau peut modifier ses statuts pour avoir cette compétence qu'il délèguera au SMEA. La commune adhérente doit conventionner afin que le SMEA puisse effectuer ces contrôles. Voté à l'unanimité..

**5) Travaux église** : demande de subvention auprès du Conseil Général : carrelage, remplacement moteur cloche.

#### **6) Questions diverses :**

- Demande d'inscription sur la liste d'attente pour une création de licence et emplacement de taxi de Cédric Jarlan : 2è sur la liste 2012.

- Extension de l'école élémentaire : Étude de l'extension. Pour la prochaine rentrée, pas encore de problème ni en maternelle, ni en élémentaire.

- Tirage au sort des jurés d'assises :

Jean-Pierre ALVAREZ ; Claude L'HERMITE ; Claude LABOUYSSE ; Guy SALES.

#### **Séance du 19 juin 2012:**

**1) Matériel informatique** : devis pour renouvellement.

Devis CERIG (qui assure déjà la maintenance).Vote : à l'unanimité.

**2) Emplacement réservé des Gravières : information.**

Cette zone est en cours de classement ZNIEFF 2è génération dans une zone N du PLU ; c'est un emplacement réservé par la Communauté de Communes en vue de l'aménagement d'un camping vert. Aucune modification du PLU n'est possible pour changer le classement d'une partie de cette zone (directives du Grenelle 2 notamment).

**3) Devis réparations des appartements**

Isolation, escalier à refaire : les travaux seront réalisés par M. Mazeran.

**4) Questions diverses :**

- Avenant au contrat Groupama : la mission collaborateurs et administrateurs couvre lors des trajets professionnels avec leur véhicule personnel les agents de la commune.

- Urbanisme : PLU : en attente de la réponse de la Préfecture concernant les mises à jour.

# PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

## Layrac et l'âge glaciaire

Cet hiver, 2012, le thermomètre descendu aux alentours de -20° Celsius, nous a rappelé la fragilité de notre condition humaine face aux aléas climatiques.

On impute volontiers ces excès de froid ou de chaleur aux activités humaines, pollution en tous genres, apparue depuis le début de l'ère industrielle.

Mais qu'en était-il pour nos aïeux ?

Au siècle du Roi Soleil, Louis le Grand, certains historiens évoquent le petit âge glaciaire 1694-1696; mais aussi 1698-1699 et surtout le terrible hiver 1709 où le vin à Versailles gelait dans les barriques. Un printemps froid et humide, une sécheresse l'été détruisaient les récoltes, menaçaient les approvisionnements, exposaient la population à la famine, aux maladies des carences. Alors renaissait le cycle infernal des épidémies : peste, dysenterie et choléra tombaient sur les êtres décharnés, la mortalité l'emportait sur les naissances.

Le maréchal de Vauban qui sillonne le royaume contrôlant les fortifications tant terrestres que maritimes relate l'extrême misère des paysans. Ils sont vêtus de haillons, leur teint est noirci ou terreux. Leur humanité se révèle dans leurs yeux suppliants et masquant un regard absent.

Vauban consacra les dernières années de sa vie à la publication d'un système économique et fiscal, il invente l'impôt sur le revenu, véritable mine statistique et étude sociale des dix neuf millions des sujets du royaume.

Mais c'est Charles Perrault qui, dans ses contes parus en 1699, exorcise et rend espoir à la classe paysanne. Dans le Petit Poucet, ce dernier et ses frères sont abandonnés par deux fois dans l'épaisse forêt, livrés aux bêtes féroces et à une mort certaine.

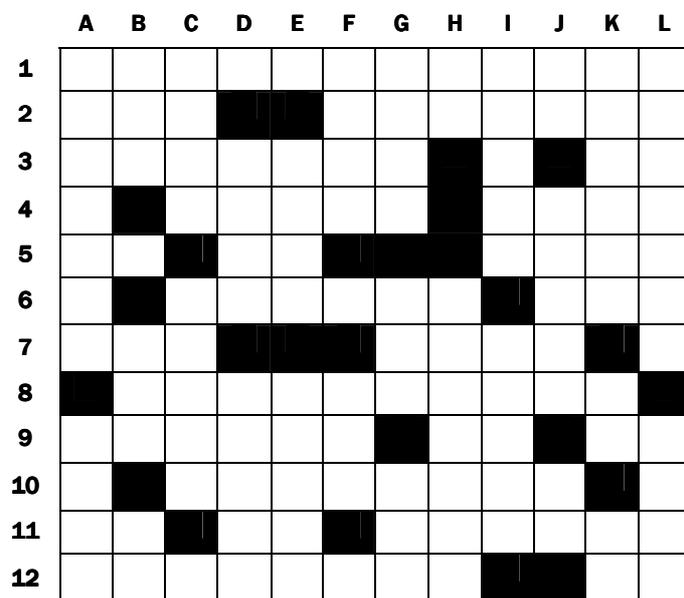
Pour nous au XXIème siècle, abandonner par deux fois ses enfants, semble un crime inexpiable. L'auteur souligne combien les parents préféreraient ne pas être témoins d'une mort de leurs enfants qu'ils ne pouvaient nourrir. Assister à leur agonie sans pouvoir y remédier était une telle atrocité alors qu'abandonner à la providence divine, ils pouvaient peut-être en réchapper...

Nous nous plaignons d'un inconfort, de dégâts matériels mais n'oublions pas ce que nos ancêtres ont enduré mais aussi la joie qui les portait lorsqu'un temps plus clément illuminait la campagne.

Robert Mosnier

# LES MOTS CROISES DE JPA...

Dans l'actualité : 12 mots à trouver.



**HORIZONTAL :** 1 : Font les lois. 2 : C'est presque mauvais. Instrument de musique. 3 : On y fait ce que l'on veut. Symbole. 4 : Réussi. Joueur de foot ?. 5 : A Dijon. Vélo sans queue. Drame. 6 : Maladroit. De marée ? 7 : Liquide. Toiture démodée. 8 : Forme de gouvernement. 9 : Bleu. Peu d'eau. Possessif. 10 : Choix. 11 : Au collègue. Possédé. Religieux? 12 : Premier. Pronom personnel.

**VERTICAL :** A : Sans l'église. Calcul. B : En Suisse. Oiseau. Fleuve. C : Ça réchauffe. Peu. D : Nettoya. Vole ? E : Sens ? Fainéant ? F : Pas ici. Pour casser la graine. G : Amer. Au secours presque. Amenée par la fille ? H : Possessif. Cheik cheik. I : D'eau douce ? Indien sans queue ni tête. J : Romains. Egaré. Patron. K : Travailla la ferraille. En plus. Liaison. L : A été premier. Que de responsabilité chez elle.

## Solutions N° 34

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	B	U	S	■	C	A	I	N	■	L	I	A
2	A	■	A	C	I	S	■	O	R	I	O	N
3	R	E	N	A	N	■	H	E	R	A	■	■
4	T	■	D	■	Q	U	E	L	■	■	G	E
5	■	P	■	R	■	R	R	■	E	D	E	N
6	P	I	A	F	■	F	E	T	I	S	■	E
7	A	L	I	■	R	E	■	A	■	■	■	T
8	N	E	R	O	N	■	B	I	Z	E	T	■
9	■	■	■	R	■	■	■	E	O	N	■	E
10	P	I	E	■	G	A	Y	■	L	A	L	O
11	L	O	T	I	■	A	B	I	A	■	I	L
12	A	U	E	R	■	R	A	Y	■	L	E	E

Jean-Pierre Alvarez

## CHEZ NOUS...

### ETAT CIVIL

Décès :

- Jean-Louis Giovanacci est décédé accidentellement le 24 mars 2012.
- Joseph Jouve est décédé le 21 mai 2012 à l'âge de 88 ans.
- Michel Cunnac est décédé le 31 mai 2012 des suites d'une longue maladie.

\*\*\*\*\*

### JURES D'ASSISES ET ASSESSEURS CITOYENS pour l'année 2013

Le 22 mars 2012 ont été tirés au sort pour la commune de Layrac :

- Jean-Pierre Alvarez
- Claude Labouysse
- Guy Salès

\*\*\*\*\*

### TAILLE DES HAIES

Les haies doivent être régulièrement taillées à l'aplomb de votre propriété.

Avec ce printemps pluvieux, la pousse a été rapide et certaines haies débordent sur le trottoir ou sur les chemins entravant la circulation des piétons, des véhicules ou des engins agricoles et entraînant des plaintes en Mairie...

**Pensez à y remédier si nécessaire.**

\*\*\*\*\*

### PLAN CANICULE

Un registre est ouvert à la Mairie et recense les personnes âgées, isolées ou malades susceptibles d'être fragilisées par la canicule.

Cependant les membres du CCAS ne rendent visite systématiquement qu'aux personnes qui ont demandé leur inscription sur cette liste.

N'hésitez pas à faire cette démarche si vous êtes dans ce cas en téléphonant à la mairie.

### SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert au public :

- le lundi de 9h à 12h, de 14h à 18h
- le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

Le secrétariat sera fermé:

Du lundi 6 août au vendredi 10 août.

Du mercredi 22 août au mardi 28 août.

Permanences de 10h à 12h

- Mercredi 8 et jeudi 9 août.
- Mercredi 22 et jeudi 23 août.

En cas d'urgence : appeler

Mme Bonnet au 05 61 35 36 84.

M. Brousse au 05 61 35 36 35

\*\*\*\*\*

### NOUVEAUX ARRIVANTS

- Nicolas GOURC, Karine GIRON et Maxime, 940 Chemin de Rouzet.
- Hervé ROUZIL et Josiane RUALTA : 960 Chemin de Rouzet.
- Rémy TURPIN, Carole MONESTIE avec Inaya et Théo : 70 Route de Mirepoix.

### FETE DU VILLAGE ET TRADITIONS LOCALES

Le Samedi 1er septembre dans la matinée, les jeunes du village, encadrés par des adultes feront « *la tournée des fleurs* ». C'est une tradition dans les villages ruraux qui fait participer chacun à l'organisation de la fête.

Réservez leur un bon accueil, c'est aussi pour ces jeunes un moment où ils côtoient toutes les générations et apprennent à les apprécier.

Le dimanche 2 vers midi après la cérémonie au Monument aux Morts, juste avant l'apéritif concert, il est de tradition de présenter les nouveaux arrivants afin de faciliter l'intégration au village.

La municipalité sera heureuse de vous y accueillir.

## STOP INFOS...

### A L'ATTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Certains nouveaux arrivants sur la commune se présentent spontanément à la Mairie et cela permet au service administratif de recueillir des informations qui s'avèrent utiles.

En ce moment par exemple, les services « des urgences sanitaires » de la Préfecture de la Haute Garonne planifient la distribution de comprimés d'iode de potassium en cas de besoin. Les collectivités doivent prévoir et organiser cette opération en fonction de critères d'âge définis par la circulaire du 11 juillet 2011. Actuellement nous ne possédons pas tous les renseignements nécessaires pour mener à bien ce travail sur l'ensemble de la population.

Pour les nouveaux arrivants qui n'ont pas encore effectué cette démarche et pour les familles dont la composition a varié, il serait opportun que vous nous communiquiez :

- vos noms, date de naissance et adresse,
- les changements intervenus,
- un numéro de téléphone ou une adresse électronique éventuellement.

Vous pouvez effectuer cette démarche à votre convenance :

- soit en vous rendant à la Mairie aux heures normales d'ouverture,
  - soit en laissant un mot dans la boîte aux lettres de la Mairie,
- soit par courriel adressé à [mairielayracsurtarn@wanadoo.fr](mailto:mairielayracsurtarn@wanadoo.fr)

### GESTION DES DEMANDES DE TITRES DE SEJOUR

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, tous les ressortissants étrangers résidant sur les communes hors de Toulouse, qu'il s'agisse d'une première demande, d'un renouvellement ou pour tout dossier en cours, devront se présenter à la Préfecture de la Haute Garonne qui sera la seule compétente pour gérer leur dossier.

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription n'est automatique que lors de la 1<sup>ère</sup> inscription, dès la date anniversaire des 18 ans.

Dans tous les autres cas, il s'agit d'une démarche volontaire. En cas de changement de domicile :

- demande de radiation auprès de la mairie de l'ancienne commune de résidence.
- inscription auprès de la mairie de la nouvelle résidence.

La prise en compte du changement n'intervient que l'année civile suivante.

## STOP INFOS suite...

### ECO-CHEQUES

La Région Midi-Pyrénées a décidé d'attribuer 3 300 Echo-chèques logement par an à des propriétaires occupants sous condition de ressources (1500 €) pour les accompagner à réaliser des travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25%.

Pour plus d'information,  
consulter [www.midipyrenees.fr/ecocheque](http://www.midipyrenees.fr/ecocheque)  
ou appeler au 0800 33 50 31

### URBANISME : RAPPEL

#### DECLARATIONS PREALABLES

Réaliser de petits travaux d'aménagement sur une construction existante exige une déclaration préalable sur des formulaires à retirer à la Mairie. Cet acte permet à l'administration de vérifier que le projet de réalisation respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Le récépissé de dépôt de la demande en Mairie mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Cette déclaration concerne des travaux qui créent entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> de surface plancher, des travaux de ravalement ou des travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment, soit par exemple:

- cabanes, abris de jardins, appentis, serres ...
- terrasses, vérandas, fermetures de balcons...
- panneaux solaires, velux, toitures...
- portails, façades...

### PROCHAIN PASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Vous devez vous faire inscrire en mairie une semaine avant la date de passage.

Mardi 18 septembre 2012

Mardi 18 décembre 2012

### Les nouveaux horaires de la Déchetterie depuis le 1<sup>er</sup> septembre :

Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le samedi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Le dimanche : de 9h à 12h et de 13h à 17h

**Fermé le jeudi**

## VIE ASSOCIATIVE...

### LE CLUB DES AMIS DE LAYRAC

La traditionnelle soirée millas a connu cette année un franc succès.

Les adhérents de l'association « le damier mirapissien » sont venus nombreux nous faire partager leur passion en attendant de pouvoir déguster le millas, toujours aussi apprécié, préparé sous la direction de la présidente Jacqueline Faccin.



Le Tourdion s'est produit essentiellement dans les écoles en support de projets pédagogiques. A l'école maternelle de Bressols, les enfants ont surtout été impressionnés par les costumes. A l'école élémentaire de Montauban, l'initiation et l'apprentissage sur 3 séances ont permis aux élèves de présenter un petit spectacle à leurs parents en illustration de leur travail en histoire.

Le Club des Amis de Layrac poursuivra ses activités après la trêve estivale dans ses différentes sections :

- section œnologie avec des réunions mensuelles,
- section danses anciennes avec des répétitions hebdomadaires, les vendredis en soirée.

En septembre aura lieu une randonnée pique-nique à la découverte d'un site environnant, accessible à tous.

*Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre présidente Jacqueline Faccin, après une intervention chirurgicale prévue qui la contraint à l'inactivité. Nous comptons bien la retrouver en pleine forme pour la fête.*

## Faut-il carafier les vins blancs moelleux avant la dégustation ?

par la section « œnologie » du club des amis de Layrac

**I**l ne faut pas confondre carafage et décantage. Cette dernière opération consiste à passer un vin dans une carafe pour séparer le liquide de son dépôt. Le décantage ne concerne que les vins rouges charpentés arrivés à maturité. En effet la garde peut conduire à la précipitation des matières phénoliques, couleur et tanin, déposant ainsi au fond de la bouteille de petites particules solides noires indésirables dans le verre.

**Le carafage pour valoriser le vin.** Le carafage a comme seul point commun avec le décantage le passage dans une carafe. Son objectif est l'apport d'oxygène, le changement de contenant doit bonifier le vin. En effet après plusieurs mois dans une bouteille à l'abri de l'air, le vin risque de souffrir du mal de la *réduction*, le phénomène inverse de l'oxydation.

**Une dégustation expérimentale.** Pour tenter de comprendre ce phénomène du carafage, nous avons mené une expérience. Un collège de neuf dégustateurs de la section « œnologie » du club des Amis de Layrac s'est plié à l'analyse sensorielle d'un vin, un Vouvray Moelleux du domaine Grand Taille millésime 2009. Ce domaine produit plusieurs vins de l'appellation sur la rive droite de la Loire à quelques kilomètres en amont de la ville de Tours.

**Vin identique mais conditionnements différents.** Trois bouteilles du même vin, même producteur, même appellation, même millésime ont été dégustées sous trois formes différentes. La bouteille n°1 a été ouverte juste avant la dégustation. Cela correspond à la pratique la plus courante, à la maison ou au restaurant. La bouteille n°2 a été ouverte et passée en carafe directement après l'ouverture. Enfin la bouteille n°3 a été ouverte et passée en carafe la veille de la dégustation.

**Des vins évalués sous toutes les coutures.** Une fiche de dégustation a encadré les participants autour de plusieurs critères en leur proposant d'évaluer individuellement chacun des vins autour de trois thèmes : l'analyse visuelle, l'analyse olfactive et l'analyse gustative. Chaque dégustateur a positionné sa perception de chaque vin sur une échelle, de façon à évaluer sa couleur et son intensité, l'intensité et la complexité de ses arômes ainsi que l'équilibre en bouche des différents saveurs le composant, entre la vivacité de son acidité et la rondeur de son moelleux.



**Le carafage n'a pas d'incidence sur l'œil du vin.** L'oxygène ne détériore pas, à si court terme, ni la couleur ni l'aspect général du vin : celui-ci reste brillant et limpide. Il n'y a pas de différence notable entre les trois échantillons.

**Le nez du vin n'est pas mis en valeur par le passage en carafe.** Plus des trois quarts des dégustateurs n'ont pas noté d'évolution de l'intensité des arômes des vins carafés. Plus le vin est carafé tôt, la veille pour la bouteille n°3, plus la complexité aromatique est diminuée comme le remarque un tiers des membres du jury. Le passage en carafe des vins blancs moelleux ne semble pas être bénéfique sur les sensations olfactives selon les résultats de l'expérience actuelle.

**Le vin gagne une texture plus ronde en bouche mais perd en longueur.** Le passage en carafe diminue la vivacité, l'acidité diminue alors que la chaleur et le moelleux du sucre résiduel semble augmenter comme le signale une majorité de dégustateur. Le vin paraît plus équilibré, les différentes sensations présentes en bouche s'allient agréablement.

Les arômes de bouche ne sont pas plus persistants, le jury signale que la longueur en bouche pâtit de l'oxygénation du vin lors du passage en carafe.

**Pour conclure**, cette expérience nous indique qu'il n'est pas nécessaire de passer en carafe les vins blancs moelleux. Une prochaine séance nous permettra de nous interroger sur la pertinence de carafier les vins rouges. Rendez-vous en septembre pour la saison 2012-2013.

Le vin est un produit culturel, il ne se boit pas, il se déguste, ... avec modération.

Dominique Alvarez  
VII 2012

## PATRIMOINE DE LAYRAC...le monument aux morts

*Ce document est publié en hommage à Alisson Fritière,  
collégienne âgée de 12 ans lorsqu'elle l'a réalisé.*

Ce monument est cerné par quatre obus. La base est d'un mètre sur un mètre et monte sur quatre mètres finissant, au bout, par un coq perché sur un globe, symbolisant la France. Le monument se trouve à égale distance de la mairie, de l'église et du cimetière. La plaque avec le nom des soldats morts montre que ce monument fait seulement référence à la guerre 1914-1918.

En façade de ce dernier se trouve d'abord la Croix de guerre 1914-1918, suivi en descendant de deux palmes de chêne et de laurier, puis l'inscription gravée de la période de guerre 1914-1918, et pour finir, une palme de laurier avec, positionnée en son centre, une médaille sur laquelle se trouve un casque de soldat encerclé par la mention « UNION FEDERALE » encadré de deux têtes de coqs la regardant surmontée d'une hache ; le tout souligné par un ruban portant l'inscription « les victimes de la guerre à leur camarade ».

En sachant que le dernier jugement de déclaration de décès date de 1922, le Maire pense que ce monument a été érigé dans les années suivantes.

Les noms des morts aux combats sont inscrits par ordre chronologique puis par ordre alphabétique de décès. Sur cette plaque, je peux compter douze morts en quatre ans ; il y a entre 1 à 3 morts par an pendant la guerre de 1914-1918.

Graphique comparant le nombre de décès sur cette période.

Lieux/année	Village	Guerre	%
1914	6	2	33
1915	4	1	25
1916	6	1	16
1917	7	3	43
1918	6	3	50
1919	8	2	25
1920	3	0	
1921	8	0	



*Vous trouverez l'intégralité du document sur le site Internet de la commune.*

[www.layrac-sur-tarn.fr](http://www.layrac-sur-tarn.fr)

## HOMMAGE A JOSEPH JOUVE

**L**e 21 mai, Joseph nous a quittés, après 88 ans d'une vie bien remplie. Un personnage bien connu et apprécié dans notre commune et même au-delà. Joseph était né en 1924 en Lozère. Avec ses parents, quelques années plus tard, ils viennent s'installer sur une ferme à La Magdelaine.

Attirés par nos jolies collines, en 1970 avec Alice son épouse et ses enfants : André, Colette et Véronique, ils achetaient une ferme à « La Vigne Barrado » et une autre aux « Couloms ». Leur élevage de vaches laitières fut décimé par une épidémie de fièvre bovine.

En 1977 Joseph fit son entrée au Conseil Municipal et fut élu Maire-Adjoint.

Son dévouement, son altruisme, son désintéressement, avec en plus un sourire quasi permanent ne pouvaient que provoquer l'amitié.

Est-ce pour cela qu'il adhéra pleinement au Club des Amis de Layrac, certainement ? Et à toutes ses qualités s'ajoutait un sens de la plaisanterie naturel, ce qui faisait de lui un joyeux et attachant compagnon.



Il s'activa à l'entretien des espaces publics du village, remplaçant à l'occasion l'employée de la cantine scolaire.

Avec l'âge et le handicap de la maladie, il se cantonna d'abord au jardinage, puis aux travaux de broderie où il excellait encore. Cette vie honorable de labeur et d'approche de la perfection s'appuyait sur une foi profonde en Dieu et en l'homme.

Pour ses obsèques ce 23 mai, une foule de parents et d'amis s'est réunie dans l'église du village venant d'horizons divers : professionnels, associatif.

Nous avons côtoyé un homme droit, exemplaire représentant d'une génération de haute valeur morale, nous avons eu ce bonheur, aussi conservons-nous à jamais sa mémoire en nous.

Moïse Brousse.



\*\*\*\*\*

**BONNES VACANCES**